



Guider son agrès en sécurité jusqu'à la Z.I.

Chef d'agrès une équipe

OD SAUV

OS n°4

Durée :

2h

Jour n°

1

Horaires :

13h-15h

A l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable de recueillir les données de l'alerte, de citer les actions à mener lors du départ, en CIS et pendant le transit, et d'utiliser les outils cartographiques pour acheminer son équipe jusqu'à la zone d'intervention.

Activité de découverte

Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
A/ Une étude de cas sur papier, avec 2 ordres de mission et 1 plan de secteur distribués à chaque sous groupe. 3 sous groupes de 4 apprenants. Restitution en plénière des sous groupes.	1 paperboard. 1 feuille de paperboard par sous groupe pour la restitution. FDT4_1	30 min

Activité de démonstration

Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
Exposé interactif à partir de la production des stagiaires. Développer les points abordés par les stagiaires puis reprendre les points manquants. Les sujets suivants doivent être étudiés: - Recueillir les données de l'alerte. - Gérer le départ au CIS. - Choix des EPI, sécurité individuelle et collective. - Rôle du CA 1 équipe pendant le transit. - Conduite opérationnelle des véhicules en situation d'urgence. Utiliser le diaporama OS4_gestion du départ qui reprend les points clés.	Vidéo projecteur. 3 Annexe4_1 VSAV 3 Annexe4_1 VTU Document stagiaire. Diaporama OS4_gestion du départ.	30 min

Activité de démonstration		
Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
B/ Développer les outils cartographiques à partir de l'itinéraire et le plan de secteur vus lors de l'étude de cas. Utiliser le diaporama OS4_outils cartographiques. En binôme faire réaliser un DPIF de l'itinéraire de l'étude de cas puis développer cette notion avec les stagiaires en plénière (utiliser plan annexe 4_2). Ensuite, les points suivants doivent être étudiés : - Cartes, parcellaires utilisés chez les sapeurs pompiers. Distribuer à chaque apprenant un parcellaire du secteur du CIS accueillant le stage. Faire quelques exercices en plénière de conversion d'échelle. - Coordonnées DFCI. En plénière, faire rechercher aux apprenants quelques points DFCI sur la carte de l'annexe4_3. - Plan ER (ETARE) dans les CIS. Distribuer aux apprenants 1 ETARE du CIS et l'expliquer.	Vidéo projecteur diaporama OS4_outils cartographiques. Annexe4_2 Parcellaires du CIS. 3 Annexe4_3 Plan ETARE du CIS	30 min

Activité d'application		
Techniques pédagogique ou d'animation	Matériel ou documentation	Durée
Mise en situation en salle en 3 sous groupes. Chaque formateur prend en charge un sous groupe. Utiliser des ordres de mission du CIS et les atlas communaux pour faire 1 mise en situation, au choix du formateur : Dans un temps restreint, l'apprenant doit recueillir les données de l'alerte, citer les actions à mener au CIS et pendant le transit, et faire « 1 DPIF » aux autres stagiaires de son groupe. Critères de réussite pour l'apprenant : Trouver la ZI et retransmettre l'itinéraire.	Ordres de missions réels du CIS. Parcellaires du CIS.	30 min

Ce qu'il faut retenir
Le travail en sous groupe. Pédagogie par compétence: utiliser le savoir et la connaissance de l'apprenant. S'appuyer sur la production des stagiaires lors de l'étude de cas pour développer les apports de connaissances. Développer seulement les outils cartographiques et opérationnels utilisés au sein du SDIS01.



Guider son agrès en sécurité jusqu'à la Z.I.

Chef d'agrès une équipe

OD / SAUV

OS4 Fiche de tâche4_1

Durée :

30min

Jour n°1

Horaires :

13h-13h30

Organisation générale

Une étude de cas en sous-groupe de 4 apprenants comprenant :

- 1 question posée (Diaporama OS4_gestion du départ),
- 2 ordres de mission (annexe4_1) à distribuer à 3 groupes de 4 apprenants
- 1 plan de secteur (annexe4_2), à distribuer à 3 groupes de 4 apprenants.
- 1 feuille de paperboard est distribuée pour chaque groupe.

La question, les ordres de missions et le plan de secteur sont projetées sur vidéo-projecteur. Chaque groupe étudie les 2 ordres de missions et le plan de secteur en répondant à la question posée, puis restitue en plénière.

Chaque groupe restitue une partie différente.

Formateurs	
Nombre	Rôle
3	Animent les 3 groupes pendant la phase d'étude. Chaque formateur peut animer un groupe. Montre l'emplacement sur le plan de secteur du CIS Villars les Dombes afin de donner un point de départ pour l'itinéraire. Affiche au tableau les réponses des apprenants. Désigne un rapporteur par groupe. Utilise les réponses des apprenants comme point de départ pour développer les apports de connaissances.

Points clés à aborder

- Tous les détails de l'ordre de mission.
- Le plan de secteur comme aide à la décision pour la gestion du départ.
- Choix des EPI
- Sécurité individuelle et collective

Matériel et documentation	Site de manœuvre
Vidéo-projecteur Paperboard Diaporama OS4_gestion du départ 3 ordres de mission VTU, 1 par sous groupe (Annexe4_1) 3 ordres de mission VSAV, 1 par sous groupe (Annexe4_1) 3 Plans parcellaires (Annexe4_2)	

DÉPART SPONTANÉ

16/04/2014 13:58:12

N° 002770-01-VILL

VSAV 001

traité par : P4-CTA-01

Rang : 1

Sinistre : ASI – ACCIDENT ROUTIER SANS INCARCERE NI EJECTE

LOCALISATION DU SINISTRE

Commune : VILLARS LES DOMBES 443 **Coord :** KG00F8B2
Voie : RD 1083
Date d'appel : 16/04/2014 13:57:03
Observations : SORTIE VILLARS DIR BOURG – CROISEMENT RD1083 ET RD70 – 1 UTILITAIRE – 1 BLESSE

ARMEMENT DU VÉHICULE

ENGIN	FCT	NOM	MATR	BIP	GRD
VSAV 001	CA	ROBERT HERVE	28510	19690	S/C
	COND	RENDU JULIEN	29587	19211	CAL
	EQUI	DELACOUR CORENTIN	33251	19501	SAP1

AUTRES MOYENS ALERTÉS

CENTRE	ENGIN	FCT	NOM	GRD
VILL	VTU 001	COND	DUPONT CEDRIC	S/C
		EQUI	DURAND LIONEL	SGT
CORG	VL GEN 001	COND	GENDARMERIE 01 GEND	SAP
CENTRE	ENGIN			
VILL	LSECR 001	Pas de personne ou d'équipe		

DÉPART SPONTANÉ

VTU 001

16/04/2014 13:58:12

N° 002770-01-VILL

traité par : P4-CTA-01

Rang : 1

Sinistre : ASI – ACCIDENT ROUTIER SANS INCARCERE NI EJECTE

LOCALISATION DU SINISTRE

Commune : VILLARS LES DOMBES 443

Coord : KG00F8B2

Voie : RD 1083

Date d'appel : 16/04/2014 13:57:03

Observations : SORTIE VILLARS DIR BOURG – CROISEMENT RD1083 ET RD70 – 1 UTILITAIRE – 1 BLESSE

ARMEMENT DU VÉHICULE

ENGIN	FCT	NOM	MATR	BIP	GRD
VTU 001	COND	DUPONT CEDRIC	28514	19698	S/C
	EQUI	DURAND LIONEL	24897	19711	SGT

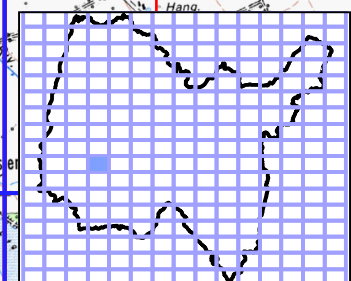
AUTRES MOYENS ALERTÉS

CENTRE	ENGIN	FCT	NOM	GRD
VILL	VSAV 001	CA	ROBERT HERVE	S/C
		COND	RENDU JULIEN	CAL
		EQUI	DELACOUR CORENTIN	SAP1
CORG	VL GEN 001	COND	GENDARMERIE 01 GEND	SAP
CENTRE	ENGIN			
VILL	LSECR 001	Pas de personne ou d'équipe		

Annexe 4 1

D08

D09



KG00 B9

KG00 C9

KG00 D9

KG00 E9

KG00 F9

KG00 G9

C08 8

KG00 C8

KG00 D8

KG00 E8

KG00 F8

E08 8

KG00 B7

KG00 C7

KG00 D7

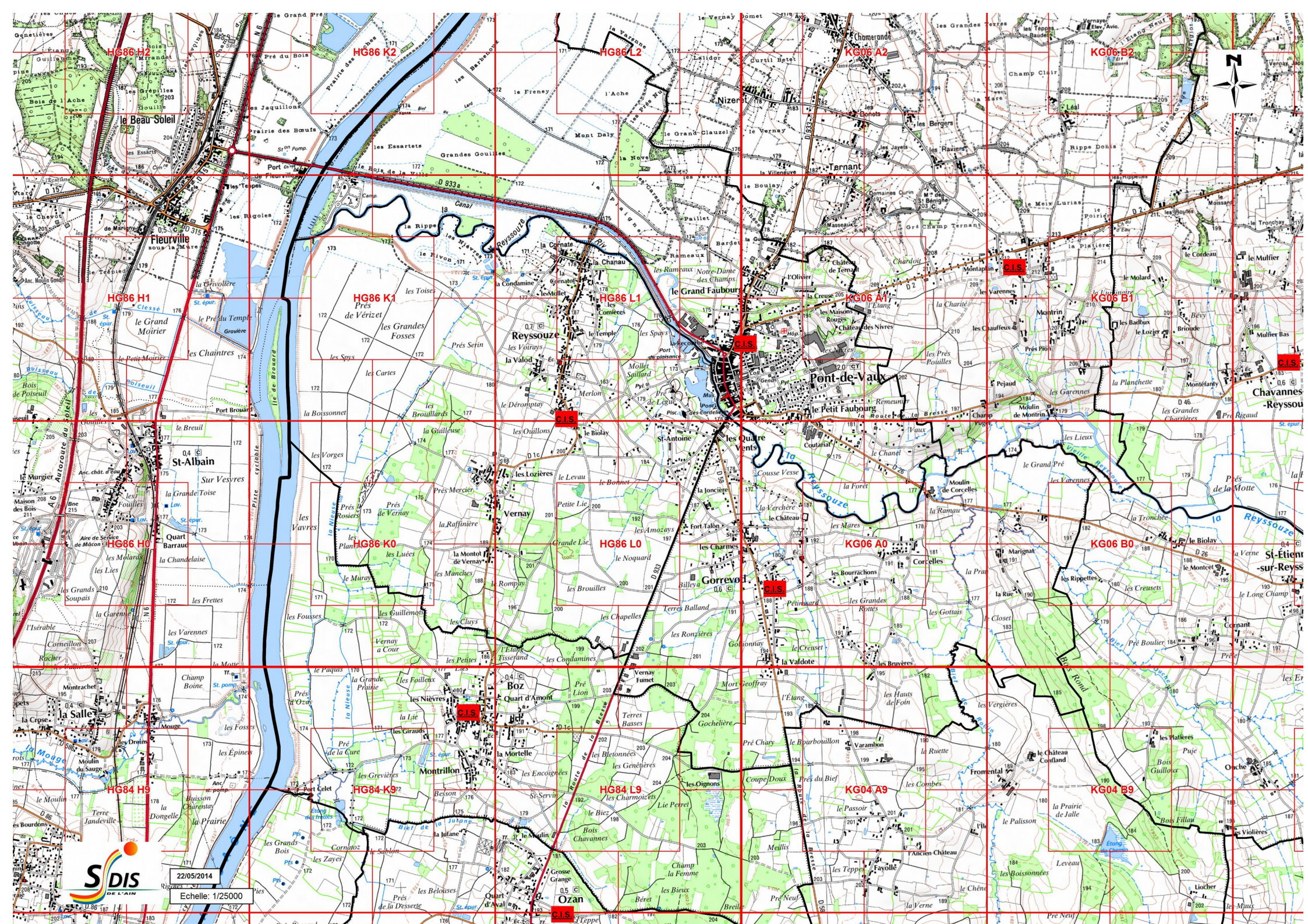
KG00 E7

KG00 F7

KG00 G7

D07

D08



22/05/2014
Echelle: 1/25000



I/ Recueillir les données de l'alerte

DÉPART SPONTANÉ

VSAV 001

16/04/2014 13:58:12

N° 002770-01-VILL

traité par : P4-CTA-01

Rang : 1

Sinistre : ASI – ACCIDENT ROUTIER SANS INCARCERE NI EJECTE

LOCALISATION DU SINISTRE

Commune : VILLARS LES DOMBES 443**Coord** : KG00F8B2**Voie** : RD 1083**Date d'appel** : 16/04/2014 13:57:03**Observations** : SORTIE VILLARS DIR BOURG – CROISEMENT RD1083 ET RD70 – 1 UTILITAIRE – 1BLESSE

ARMEMENT DU VÉHICULE

ENGIN	FCT	NOM	MATR	BIP	GRD
VSAV 001	CA	ROBERT HERVE	28510	19690	S/C
	COND	RENDU JULIEN	29587	19211	CAL
	EQUI	DELACOUR CORENTIN	33251	19501	SAP1

AUTRES MOYENS ALERTÉS

CENTRE	ENGIN	FCT	NOM	GRD
VILL	VTU 001	COND	DUPONT CEDRIC	S/C
		EQUI	DURAND LIONEL	SGT
CORG	VL GEN 001	COND	GENDARMERIE 01 GEND	SAP
CENTRE	ENGIN			
VILL	LSECR 001	Pas de personne ou d'équipe		

1/ Lire l'ordre de mission

L'ordre de mission ou « ticket de départ » doit être attentivement lu et compris par le chef d'agrès car il donne les informations suivantes:

Le véhicule du CIS engagé : **VSAV1 Villars les Dombes.**

Le numéro d'intervention, le numéro d'émission et l'ordre d'engagement par rapport à la liste de défense « rang » : **Intervention 2770, 1ère émission de ticket, 1er CIS sur la liste de défense.**

La nature du sinistre et les risques particuliers : **Accident routier sans incarcéré ni éjecté.**

Les coordonnées DFCI du sinistre : **KG00F8**

L'abscisse et l'ordonnée du sinistre sur la planche 1/3000 de l'atlas communal : **B2**

L'adresse précise du sinistre: **Sur la RD1083, sortie de Villars les Dombes direction Bourg en Bresse, au croisement avec la RD70.**

Les circonstances dans « observations » : ***Accident 1 utilitaire seul avec 1 blessé.***

L'armement du véhicule : ***S/c Robert Hervé, Cal Rendu Julien, Sap Delacour Corentin.***

Les autres moyens alertés ou déjà alertés : ***VTU et LSECR Villars les Dombes, la gendarmerie alertées en même temps.***

2/ Exploiter l'ordre de mission

Le chef d'agrès, grâce aux informations de l'ordre de mission, pourra décider au CIS des sujets suivants :

- Choix de l'itinéraire.
- Ajout d'engin spécifique (RGE, EMBR, MPE, CATHE, MPR...)
- Modification de l'armement en personnel de l'engin.
- Choix des moyens radios.
- Choix des EPI pour son équipe.
- Consignes de sécurité à son équipe en fonction des risques.

II/ Gérer le départ au CIS

1/ Avant le déclenchement de l'alerte

A la prise de garde le chef d'agrès 1 équipe doit :

- Prendre connaissance des consignes ayant attrait à son agrès,
- Prendre connaissance des consignes opérationnelles (rues barrées, notes opérationnelles, P.I. hors service, ...),
- S'assurer de l'armement réglementaire en personnel de son agrès,
- Veiller à ce que l'inventaire et les vérifications du matériel soient effectués,
- Signaler toute anomalie au supérieur hiérarchique.

Mis à part son rôle de commandement au cours d'une intervention, le chef d'agrès doit déterminer une parfaite connaissance du secteur, du matériel de son CIS et des possibilités techniques de son agrès afin de l'utiliser de façon optimale.

Afin, également, de **décider en toute sécurité et sereinement** des actions à mener lors du déclenchement de l'alerte.

2/ Au moment du déclenchement de l'alerte

Le chef d'agrès doit :

- Se rendre au standard, acquitter l'alerte .
- Prendre l'ordre de mission et au moins un P2G.
- S'assurer de l'itinéraire à emprunter.
- S'informer sur les renseignements complémentaires (plan ETARE, moyens engagés).
- Effectuer le changement de personnel sur Artemis si besoin. Exemple : 1 SP de l'équipage a du retard sur l'appel Bip, le chef d'agrès décide de le remplacer par un SP disponible à la caserne. IL effectue depuis le PC du standard un changement de personnel sur Artemis dans l'armement de l'engin concerné.
- Effectuer l'ajout ou le remplacement de véhicule sur Artemis si besoin, et en informer le CTA/CODIS. Exemple : Le VSAV1 ne démarre pas, le chef d'agrès décide de prendre le VSAV2. Il effectue depuis le PC du standard un « départ autre engin » sur

- Artémis, met le « VSAV1 HS » et informe le CTA/CODIS.
- Donner les consignes à son équipe notamment sur les EPI que les équipiers doivent prendre.

Remarque : D'une manière générale, **le chef d'agrès doit avertir sans délai le CTA/CODIS** dès qu'une anomalie, un problème au CIS va retarder le départ des secours ou changer ce qui étaient prévus sur l'ordre de mission (comme le changement de véhicule).

III/ La sécurité individuelle et collective

1/ La sécurité individuelle

Ne pas s'équiper réglementairement lors des interventions, c'est ne pas connaître les dispositions prises pour la sécurité individuelle de chaque sapeur-pompier. Cette négligence peut aussi avoir des conséquences sur le bon fonctionnement de l'équipe.

Le port de la tenue d'intervention est obligatoire. Le chef d'agrès 1 équipe peut cependant la modifier en fonction de la nature et des conditions d'intervention, il doit néanmoins vérifier que les équipements individuels de protection (EPI) portés soient adaptés à la situation.

Les différentes missions chez les sapeurs-pompiers imposent des EPI parfois différents. C'est au chef d'agrès de rappeler et de veiller à ce que son équipage ait une tenue d'intervention conforme à la mission.



Les différents EPI

Tenue F1 (veste + pantalon).

Tenue de feu : Casque F1 avec bavolet, cagoule, veste d'intervention (veste de feu), surpantalon, ceinturon, gants de feu et déblai, bottes ou rangers coquées.

Les différentes missions « règle générale »

Missions Incendies et Secours Routier = Tenue de feu complète.

Missions OD = Tenue F1, bottes ou rangers coquées et tenue de feu complète à disposition dans le véhicule.

Missions SAP = Tenue F1, bottes ou rangers coquées.

Missions SIVOC = Tenue F1, GHV, Casque F1, gants, bottes ou rangers coquées et le reste de la tenue de feu à disposition dans le véhicule.

Les EPI dans les véhicules

Le chef d'agrès doit utiliser et faire utiliser **les équipements de protection individuelle à disposition dans les véhicules**, comme :

Port de la ceinture de sécurité lors du transit en intervention.

GHV, longe de sécurité, lampe ADF si besoin.

Port de l'ARI, lot de sauvetage si besoin.

Remarque : D'après le code du travail et le règlement intérieur, chaque sapeur-pompier est responsable de la présence et du maintien en état de chacun de ses EPI...

2/ La sécurité collective

L'hygiène et la sécurité :

Cela commence au sein du CIS, où le chef d'agrès 1 équipe doit veiller à la bonne exécution des protocoles et procédures inhérentes au VSAV.

Doit s'assurer de l'hygiène corporelle de ses équipiers après la séance de sport, la manœuvre.

Doit être vigilant sur l'état général (physique et psychologique) de ses équipiers notamment lors des rappels d'astreintes.

→ Voir Règlement Intérieur hygiène sécurité du SDIS01.

Les outils de sécurité collective :

Le chef d'agrès doit connaître et utiliser les appareils de protection collectif à disposition dans les véhicules afin de garantir la sécurité de son équipe.

→ L'explosimètre

→ Le détecteur CO

→ Les moyens de sécurisation (LSECR, LSECA), d'éclairage et de balisage (dans les MSR, VTU...)

Les règles de sécurité collective :

Les conditions parfois difficiles des interventions et l'urgence de la situation imposent aux personnels quelques règles de base afin de préserver la sécurité de tous.

→ Opérer en silence et donner une image organisée des secours.

→ Respecter les ordres reçus.

→ Assurer la liaison permanente.

→ Rendre compte.

→ Penser au repli et prévenir du danger.

→ Ceinture de sécurité et utilisation des EPI.

La sécurité lors de la conduite des véhicules en situation d'urgence :

Le conducteur est responsable pénalement de son véhicule et de sa conduite. Cependant, le chef d'agrès est **le responsable opérationnel** de son agrès et **le responsable administratif** du véhicule et de l'intervention. Ainsi, le chef d'agrès 1 équipe pourrait faire l'objet de poursuites disciplinaires internes en cas de manquement aux règles de la part de son conducteur.

Ainsi, pour la sécurité de tous, il doit :

→ Veiller au respect des règles élémentaires de prudence par son conducteur.

→ Modérer son conducteur si besoin.

→ Veiller au port de la ceinture de sécurité de son équipe.

→ Veiller à l'utilisation des avertisseurs sonores et lumineux.

→ Assurer le guidage du véhicule pour les manœuvres délicates.

IV/ Le rôle du chef d'agrès pendant le transit

Le chef d'agrès a un rôle important durant le transit. Voici la liste chronologique des principales actions qu'il doit effectuer pendant le trajet qui le mène à la zone d'intervention :

- Faire le départ sur le poste antars du véhicule « statut 1 »; Mettre le canal OPE AIN

236.

- Guider le conducteur grâce aux plans. Utiliser « **D.P.I.F.** » pour transmettre l'itinéraire au conducteur. Exemple de l'ordre de mission du VSAV Villars les Dombes :
Direction : « Direction Bourg en Bresse »
Point à atteindre : « Nous allons au croisement de la D1083 et la D70 sur la commune de Villars les Dombes »
Itinéraire : « Sortie du CIS, tu pars à gauche jusqu'au 1er feu. Ensuite au feu, tu prends à gauche direction Bourg en Bresse. Tu traverses Villars les Dombes et à la sortie, tu continues sur la route de Bourg pendant environ 2km. L'accident est au croisement avec la route qui va sur Le Plantay »
Formation : « Feu de croisement, gyrophares, vitesse modérée en agglomération »
- Définir un itinéraire dos au vent en cas de risque particulier : fuite de gaz, présence de matière dangereuse.
- Utiliser le « 2 tons » à l'approche d'une intersection ou d'un passage difficile et surveiller la vitesse.
- Veiller la radio et être attentif aux messages :
 - C 236 si il est le premier engin ou en renfort
 - C 218 si un point de transit est mis en place
- Si un point de transit a été défini, bien le respecter et s'y rendre directement.
- Vérifier les EPI des personnels.
- S'équiper de la tenue adéquate et prendre son matériel de base
- Renseigner ses personnels sur la mission en montrant **son calme** et donner ses consignes (retrait bip, téléphone, actions à mener...).
- Mettre en route les appareils de détection (explosimètre, détecteur CO) si besoin.
- Faire le « statut 2 SLL », en arrivant sur la ZI.

Remarque : Si, au cours du trajet, le chef d'agrès découvre un événement nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers, il doit poursuivre l'exécution de sa mission initiale tout en prenant les premières mesures pour faire face au second événement (demande de secours, abandon de personnel sur place). Dans tous les cas, il prévient le CTA/CODIS. Cette information au CTA/CODIS est aussi de rigueur pour le cas où l'agrès serait victime d'un accident de circulation en cours de trajet.

V/ Les outils cartographiques

Le chef d'agrès dispose d'outils tels que les cartes, les parcellaires (atlas communaux) et les plans E.R. ; il doit être en mesure de les utiliser afin d'acheminer les secours sur les lieux et de préparer l'intervention.

1/ Rappel sur les éléments d'une carte

Les différentes situations d'utilisation d'une carte :

Le chef d'agrès peut utiliser une carte dans un certain nombre d'interventions telles que :

- les feux de forêts,
- les interventions dans des secteurs où l'on ne dispose pas de plans parcellaires...

Une carte permet de :

- localiser le lieu d'un sinistre,
- préciser sa position grâce à un système de coordonnées choisi (au SDIS 01 : D.F.C.I., polaires)
- recenser les différents accès ou itinéraires,
- évaluer des distances,

- étudier une Z.I.

La légende d'une carte et les différents éléments constitutifs :

Une carte est une représentation graphique plane, en réduction d'une partie de la surface de la Terre.

Elle est composée de 5 éléments importants :

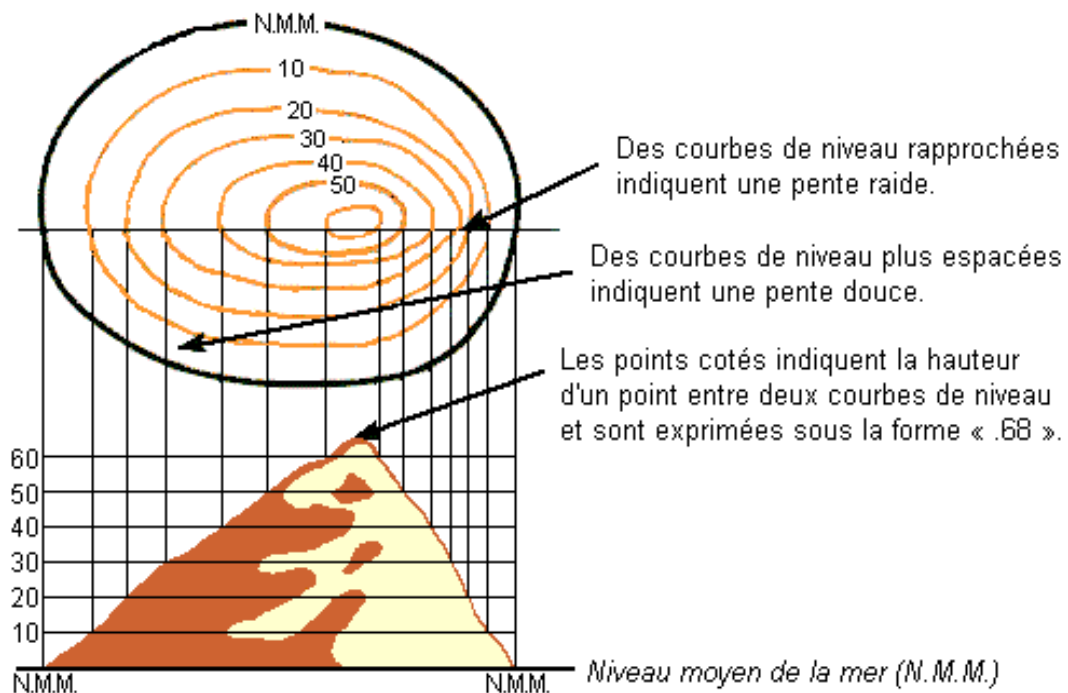
- la légende,
- la planimétrie,
- le nivellement,
- l'échelle,
- les coordonnées

La légende, en marge de la carte, est un lexique qui permet à l'utilisateur de la carte de traduire les informations qui y figurent.

La planimétrie correspond au relevé des détails dus à la nature et au travail de l'homme. Elle est représentée par un ensemble de signes conventionnels et de code de couleurs :

- vert : végétation,
- bleu : détails hydrauliques,
- noir : planimétrie, toponymie et constructions, axes secondaires de circulation
- orange/jaune : axes principaux de circulation, étude du relief,
- blanc : prairies, cultures...

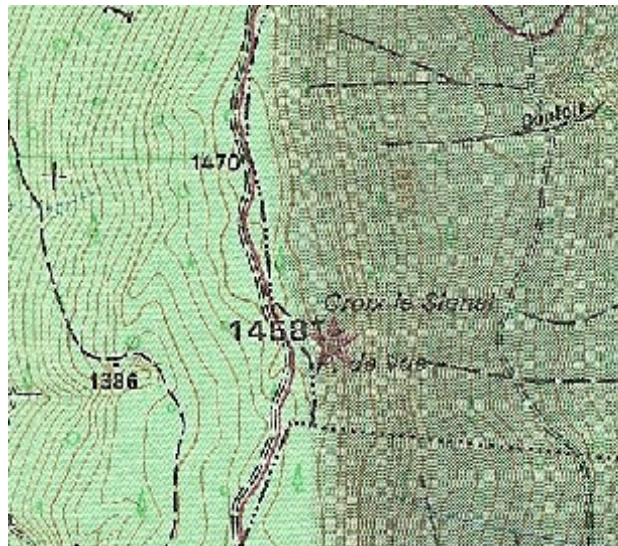
Le nivellement représente les mouvements du terrain et du relief. Il est représenté par des lignes imaginaires appelées courbes de niveaux.



On distingue :

- Les courbes dites maîtresses (toutes les 5 courbes, plus épaisses et avec une altitude indiquée).
- Les courbes dites secondaires (trait fin, sans altitude),
- Les points cotés et géodésiques (permettent de connaître l'altitude à laquelle on se trouve),
- L'équidistance (différence d'altitude entre 2 courbes de niveaux),
- La ligne de crêtes (ligne de partage des eaux),
- Le thalweg (ligne de rassemblement des eaux),

- L'estompage (ombrage de chaque versant de montagne, permet de visualiser les lignes de crêtes et les thalwegs).



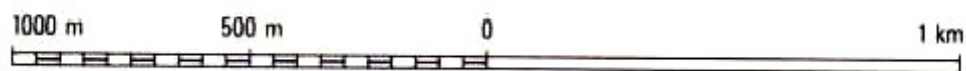
L'échelle est un rapport constant entre les mesures de la carte et les dimensions réelles du terrain.

C'est une fraction dont le numérateur est toujours 1 (représentant une mesure sur la carte) et dont le dénominateur est un multiple de 1. (représentant la distance équivalente sur le terrain)

Par exemple, échelle 1/25 000

1mm sur la carte correspond à 25 000 mm sur le terrain, c'est à dire 25 m.

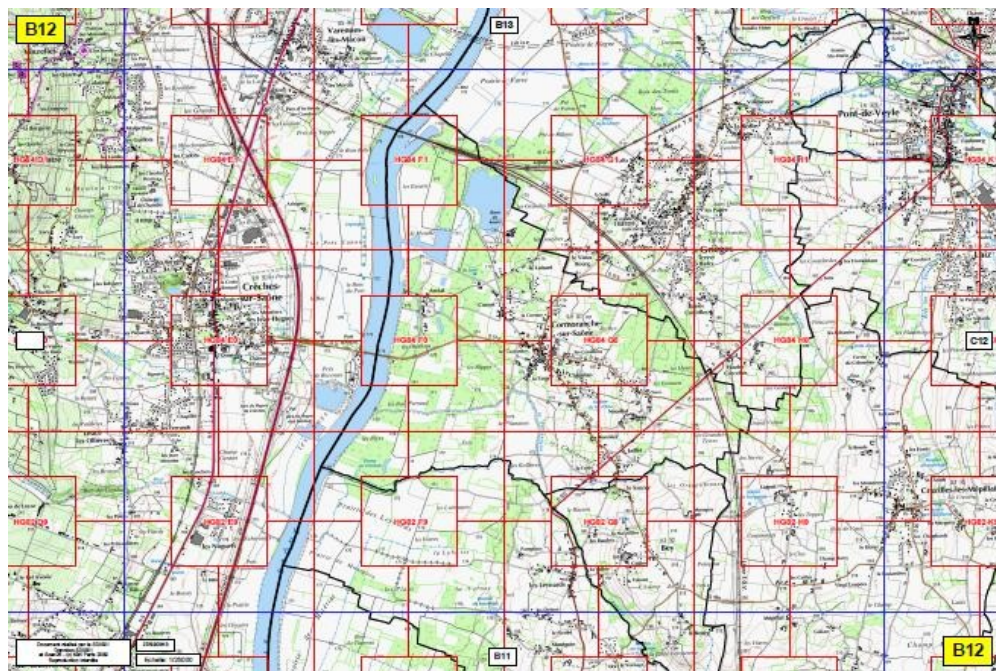
On distingue également les échelles graphiques. On les retrouve en bas de la carte, elles permettent d'apprécier la valeur des distances sans faire de calcul.



Les coordonnées correspondent aux éléments qui déterminent la position d'un point par rapport à un système de référence sur une carte. Nous utilisons essentiellement les coordonnées DFCI au sein du SDIS01.

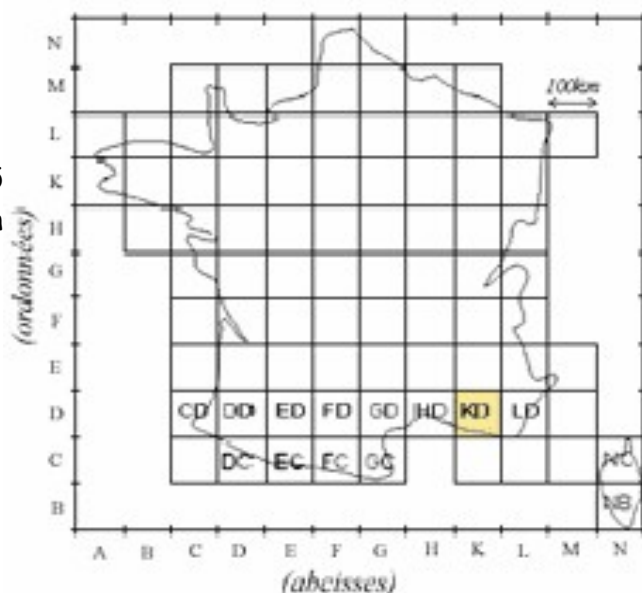
2/ Les coordonnées D.F.C.I. (défense de la forêt contre l'incendie)

Planche 1/25000
DFCI d'un atlas
communal du SDIS
de l'Ain.

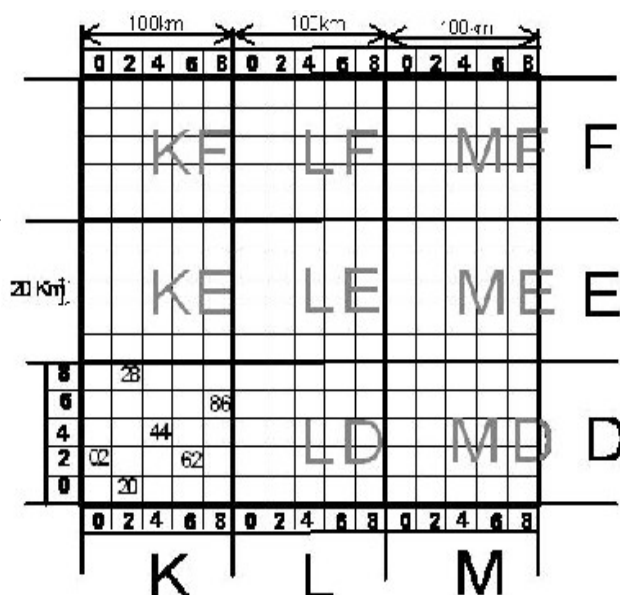


Le département de l'Ain a opté pour le carroyage D.F.C.I sur ses atlas communaux qui a pour support le système de coordonnées Lambert II étendu.

La France a été quadrillée par 85 carrés de 100 km de côtés portant chacun un code composé de 2 lettres.
Exemple : KD

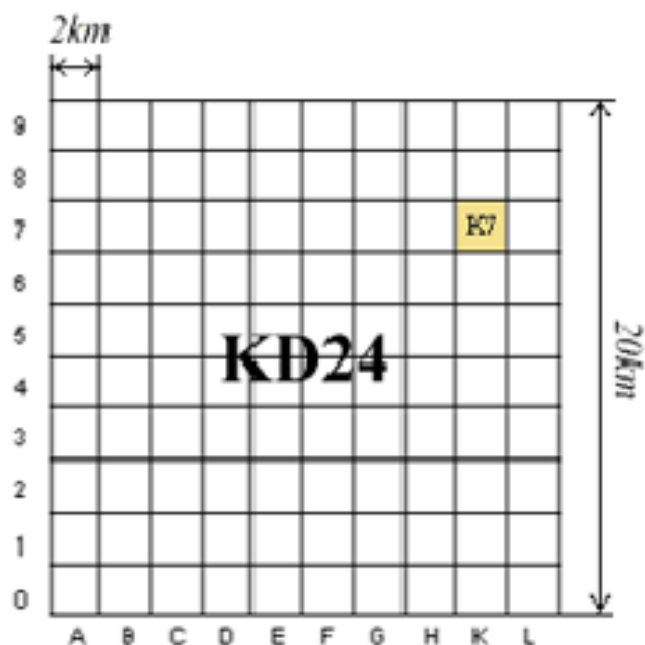


Chaque carré de 100 km est divisé en carré de 20 km de côté (identifiés par 2 lettres et 2 chiffres pairs de 0 à 8).
Exemple : KD 24



Chaque carré de 20 km est divisé en carré de 2 km de côté. Ceux-ci sont dénommés de A à L (sauf I et J) pour les abscisses et numérotés de 0 à 9 pour les ordonnées.

Exemple : KD24 K7

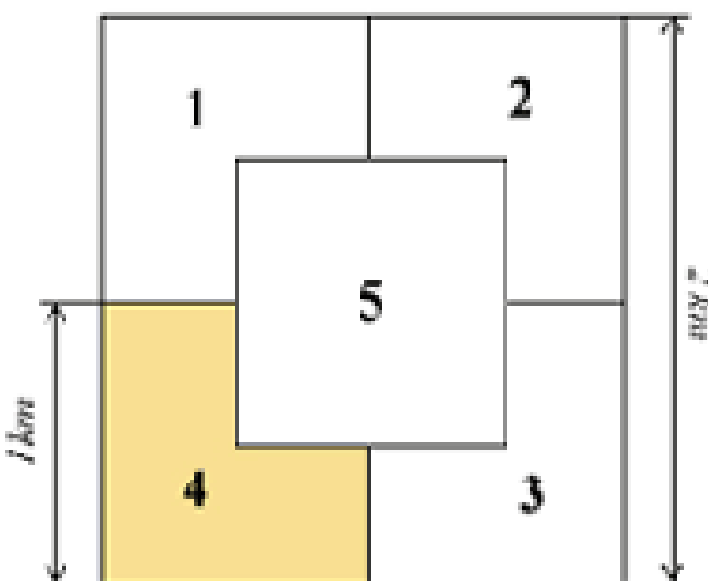


Pour affiner le repérage, on découpe le carré de 2 km de côté en 5 parties.

1 carré de 2 km x 2 km = 400 ha

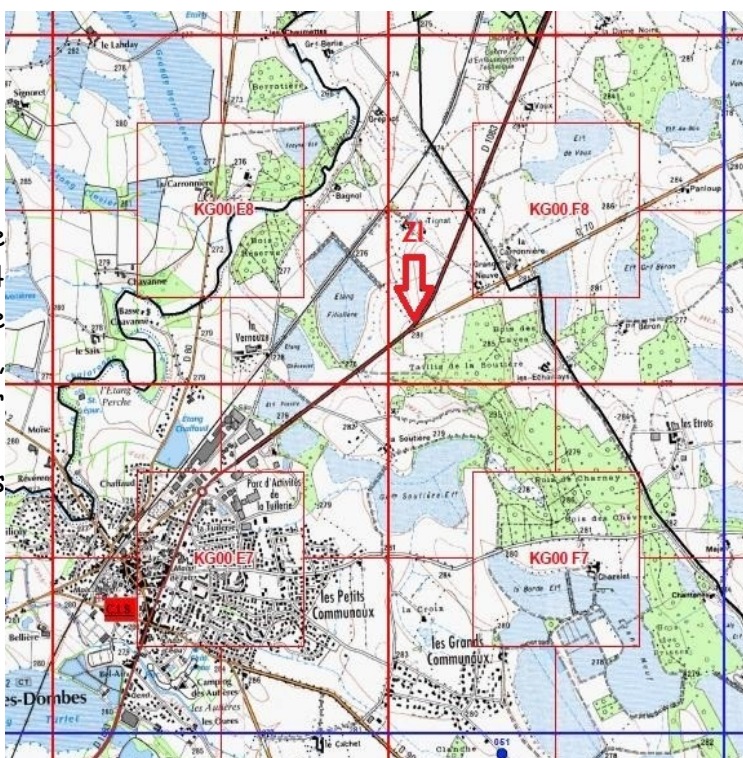
Les carrés 1, 2, 3 et 4 ont une surface de 75 ha chacun et le carré 5 de 100 ha.

Exemple : KD 24 K7.4



Pour préciser la zone d'intervention dans le carré 1, 2, 3, 4 ou 5, on utilise un point remarquable (cimetière, stade, étang...), une route, un lieu dit ou un point coté présent sur la carte.

Exemple avec la **Z.I.** du VSAV Villars les Dombes : KG00 F8.4 point coté 281



3/ Les plans d'établissements répertoriés (ETA-RE)

CPA ST GEORGES																																													
Activité principale : Établissement Psychiatrique		Classement : 4ème	Effectifs : Personnel:3/unité de soins, 400 patients																																										
Type d'établissement : U		PLAN D'URGENCE : NON	RISQUES * Présence de gaz médicaux en bouteille Chauffage au gaz * Personnes avec déficiences mentales au comportement imprévisible																																										
ADRESSE AVENUE DE MARBOZ COMMUNE : BOURG EN BRESSE		PLAN D'OPERATION INTERNE : NON																																											
ANNUAIRE DE L'ETABLISSEMENT <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Fonction</th> <th>Téléphone</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>STANDARD</td> <td>Agent de sécurité</td> <td>04.74.52.29.11</td> </tr> <tr> <td>CAP</td> <td></td> <td>04.74.52.27.98</td> </tr> <tr> <td>M. SOCHET</td> <td>Responsable sécu</td> <td>06.76.09.33.40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>04.74.52.24.55</td> </tr> </tbody> </table>		Nom	Fonction	Téléphone	STANDARD	Agent de sécurité	04.74.52.29.11	CAP		04.74.52.27.98	M. SOCHET	Responsable sécu	06.76.09.33.40			04.74.52.24.55	1er ECHELON <table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE</th> <th>Nbre</th> <th>CENTRES PRIORITAIRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>VLCC</td> <td>1</td> <td>BOURG</td> </tr> <tr> <td>FPP+MPR</td> <td>2</td> <td>BOURSPVR</td> </tr> <tr> <td>EPA</td> <td>1</td> <td>BOUR</td> </tr> <tr> <td>VLCC</td> <td>1</td> <td>GPT OUEST</td> </tr> <tr> <td>VLCC</td> <td>2</td> <td>CIE Val de Saône Nord</td> </tr> <tr> <td>VPCC</td> <td>1</td> <td>GPT OUEST</td> </tr> <tr> <td>VLCC</td> <td>1</td> <td>CIE Bresse Revermont</td> </tr> <tr> <td>VSAP</td> <td>2</td> <td>BOURMORE</td> </tr> </tbody> </table>		TYPE	Nbre	CENTRES PRIORITAIRES	VLCC	1	BOURG	FPP+MPR	2	BOURSPVR	EPA	1	BOUR	VLCC	1	GPT OUEST	VLCC	2	CIE Val de Saône Nord	VPCC	1	GPT OUEST	VLCC	1	CIE Bresse Revermont	VSAP	2	BOURMORE
Nom	Fonction	Téléphone																																											
STANDARD	Agent de sécurité	04.74.52.29.11																																											
CAP		04.74.52.27.98																																											
M. SOCHET	Responsable sécu	06.76.09.33.40																																											
		04.74.52.24.55																																											
TYPE	Nbre	CENTRES PRIORITAIRES																																											
VLCC	1	BOURG																																											
FPP+MPR	2	BOURSPVR																																											
EPA	1	BOUR																																											
VLCC	1	GPT OUEST																																											
VLCC	2	CIE Val de Saône Nord																																											
VPCC	1	GPT OUEST																																											
VLCC	1	CIE Bresse Revermont																																											
VSAP	2	BOURMORE																																											
MOYENS NON SDIS <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Informations</th> <th>Téléphone</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Serv. des secus</td> <td>ALTEAU</td> <td>04.74.24.24.98</td> </tr> </tbody> </table>		Désignation	Informations	Téléphone	Serv. des secus	ALTEAU	04.74.24.24.98	2nd ECHELON <table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE</th> <th>Nbre</th> <th>CENTRES PRIORITAIRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>VLCC</td> <td>1</td> <td>CIE Plaine de l'Ain</td> </tr> <tr> <td>FPP+MPR</td> <td>2</td> <td>MARBPOAI</td> </tr> <tr> <td>EPA</td> <td>1</td> <td>AMBB</td> </tr> <tr> <td>VLCC</td> <td>1</td> <td>CIE Dombes Val de Saône Sud</td> </tr> <tr> <td>VSAP</td> <td>1</td> <td>TREF</td> </tr> <tr> <td>VLCC</td> <td>1</td> <td>BOUR</td> </tr> <tr> <td>CEVAR</td> <td>1</td> <td>AMBB</td> </tr> <tr> <td>VLCC</td> <td>0</td> <td>SDIS</td> </tr> <tr> <td>FTU</td> <td>0</td> <td>BOUR</td> </tr> </tbody> </table>		TYPE	Nbre	CENTRES PRIORITAIRES	VLCC	1	CIE Plaine de l'Ain	FPP+MPR	2	MARBPOAI	EPA	1	AMBB	VLCC	1	CIE Dombes Val de Saône Sud	VSAP	1	TREF	VLCC	1	BOUR	CEVAR	1	AMBB	VLCC	0	SDIS	FTU	0	BOUR						
Désignation	Informations	Téléphone																																											
Serv. des secus	ALTEAU	04.74.24.24.98																																											
TYPE	Nbre	CENTRES PRIORITAIRES																																											
VLCC	1	CIE Plaine de l'Ain																																											
FPP+MPR	2	MARBPOAI																																											
EPA	1	AMBB																																											
VLCC	1	CIE Dombes Val de Saône Sud																																											
VSAP	1	TREF																																											
VLCC	1	BOUR																																											
CEVAR	1	AMBB																																											
VLCC	0	SDIS																																											
FTU	0	BOUR																																											
NIVEAU 0 1°) ERIVES : Détection incendie généralisée, équipe de sécurité 1 ERP1 2°) PI sur le site Plan d'eau 800m3 2°) PUBLICS : PI n°32(Q) : 165 m3/h 1 local PI d'urgence		CONSIGNES GENERALES Le 1er ECHELON se rend à l'adresse Le 2ème ECHELON se rend au Point de Transit * Evacuation horizontale du bâtiment de soin vers une zone de sécurité voisine sur le même niveau * Présence d'un livret dormant au PC incendie à l'accueil, intitulé le « latin » qui contient des plans de secours																																											
SDIS 01 - Bureau Prévision COMPAGNIE BRESSE REVERMONT		ER N° BOUR 025 PAGE DE GARDE	Version 1 Page 1 / 3																																										

Certains établissements jugés sensibles (établissements scolaires, hôpitaux, industries...) par le service prévention du S.D.I.S. font l'objet d'une répertorisation sous forme de documents opérationnels.

Dans le département de l'Ain, l'ETARE comporte :

- la nature de l'établissement (type, catégorie...),
- les risques liés à l'établissement,
- les responsables de l'établissement (administratifs et techniques),
- la prévision des moyens S.P.,
- les moyens en eau disponibles et de défense incendie (détection incendie, R.I.A, ...),
- les consignes propres à l'établissement,
- des plans (géographique, situation, de l'établissement...).

Tous les plans ETA-RE sont élaborés par le service prévision du SDIS de l'Ain suivant une charte graphique définie afin de privilégier l'aspect opérationnel.

Ces plans doivent être étudiés lors de la formation au maintien des acquis et des visites de secteur.